

## Ceux qui travaillent gratuitement : un salaire confisqué

Alain MORICE

A peu près partout en Afrique, l'activité des classes laborieuses est en majorité composée de travail non salarié (1). Mais de cette force ouvrière, principalement concentrée dans la micro-entreprise et, évidemment, dans l'économie familiale, les particularités restent mal perçues, sinon dans les détails, du moins dans leur interprétation. C'est qu'en effet les études de développement s'occupent plus volontiers de l'entreprise que de sa main-d'œuvre, sauf à faire entrer cette dernière dans des classifications aussi naïves que raffinées.

---

(1) Pour des raisons qui découlent de ce qui suit, on ne doit guère accorder d'intérêt aux statistiques à ce sujet, toujours sous-estimées et d'ailleurs rares. C. Courlet critique avec justesse celles du Bureau International du Travail, selon lesquelles — cette imprécision est révélatrice — serait en jeu entre un quart et la moitié de l'emploi urbain dans le tiers-monde. Remarquant l'importance de la catégorie « inclassables », il estime (à propos de la Colombie, mais il pourrait s'agir d'un quelconque pays africain) que la part de l'emploi « informel » — un terme que nous n'utiliserons pas — peut varier de 32 % à 64 %, « selon que l'on retienne les travailleurs pour compte propre, les aides familiaux non rémunérés et les employés de services domestiques ou l'ensemble de l'emploi non protégé » (1985 : 82). M. Agier observe qu'au Togo presque 50 % des actifs de la capitale sont rangés dans la rubrique « autres et non indiqués » dans le dernier recensement (1984 : 43). R. de Grazia note qu'une enquête multiplie par au moins quatre le nombre des salariés officiellement recensés comme cumulant des emplois (1984 : 84). B. Lautier repère justement le fond de l'affaire : seule leur répétition à l'envi fonde la pertinence des « chiffres lancés au hasard » (1984 : 78).

Quand aux théoriciens du changement radical, ils ne voient dans ce fouillis, aussi imprécis qu'abondant, aucune des caractéristiques habituellement attendues du prolétariat révolutionnaire. Bref, le travail non salarié, pour généralisé qu'il soit, est un peu déroutant. C'est ainsi qu'une couche essentielle de producteurs (ou, si l'on préfère, d'agents économiques), dont chacun s'accorde à dire qu'elle est primordiale, continue de constituer une importante zone d'ombre et, par là même, une proie facile pour toutes sortes de simplifications plus ou moins volontaristes dont la substance repose dans cette formule : « Qu'est-ce qu'on pourrait bien en tirer, de tous ces travailleurs non salariés ? ».

### Les travailleurs non salariés : une société sans État ?

Et en effet, prendre le travail non salarié comme sujet d'un chapitre distinct, voilà qui soulève quelques problèmes délicats. Tout porte à croire qu'une catégorie si diverse et nombreuse donne une bien faible prise à la conceptualisation. Ni homogène, ni spécifique, ni vraiment porteuse d'intérêts uniques, l'immense couche des travailleurs non salariés ne semble même pas se prêter à une délimitation précise, tant ses imbrications avec les classes d'âge réputé non actif et avec le salariat sont grandes. Le détail de ces désordres empiriques serait lui-même difficile à dresser avec rigueur. Qu'on y songe en observant un quelconque atelier de fabrication africain, comme chacun peut en voir : y a-t-il, au sein de cet univers en miniature, quelque chose de commun, quelque notion classificatoire qui puissent avec pertinence englober : l'artisan, son apprenti, l'épouse qui confectionne et la petite fille qui livre le repas de midi, l'enfant qui sillonne les rues de la ville pour écouler la marchandise, l'ami ouvrier ou fonctionnaire qui vient bricoler après (ou pendant) ses heures, le parent paysan qui prête main forte pendant la morte-saison ? Certes non. Et nous sommes ici devant un exemple simple. Dans la réalité, c'est toute une série de réseaux, que même la notion de non-salaire ne décrit qu'incomplètement : s'il s'agit sans doute d'une économie réfractaire à tout salariat organisé, qui subviendrait directement aux besoins de chacun, pourtant des embryons, des semblants de salaire y existent bien souvent pour chacun des producteurs. Cependant, le repérage de ce premier écueil signale l'existence d'un vaste champ d'intersection entre le salariat et le non salariat. Du même coup, dans notre propos, ceux-ci perdent l'accès au statut de « secteurs » disjoints, sauf pour désigner le type d'activité qui

peut y prédominer : s'il nous arrive de parler de « secteur non salarié », il faudra entendre « ensemble des activités se situant principalement hors du rapport salarial » et accepter du même coup l'idée qu'un individu peut être salarié le matin et non salarié l'après-midi. D'ailleurs, la validité d'une vision sectorielle — déjà bien douteuse en économie — nous semble devenir tout à fait nulle là où commence le champ du social : c'est un système ou, si l'on veut, un modèle non salarial dont il sera question ici, et dans lequel le capitalisme, même dans ses formes les plus accomplies, ne manque pas lui aussi de puiser abondamment des recettes pour gérer sa force de travail chaque fois que l'occasion s'en présente.

Nous arrivons à une deuxième difficulté, qui vient du terme « non salarié » : peut-on définir une notion socio-économique par son contraire, et l'appellation en négatif ne traduit-elle pas le pire des renoncements théoriques, sans compter qu'elle dissimule un finalisme typiquement occidental où le salariat est, sinon la forme ultime, du moins la forme de référence du travail ? L'objection, courante en anthropologie, serait d'un faible intérêt formel, car il existe mille manipulations terminologiques pour se sortir d'affaire sans que la consistance (ou selon les cas, la vacuité) de l'objet étudié soit atteinte. Cependant, il reste que l'assemblage des mots « travailleur » et « salarié » a quelque chose d'étrange, puisqu'il continue, contre toute évidence théorique, d'être une redondance dans l'opinion courante, comme si un artisan, un commerçant ou une ménagère ne travaillaient pas, eux aussi. Une telle restriction est aggravée par le fait que les théories sur le salariat portent généralement sur les seuls ouvriers, alors qu'en Afrique le salariat c'est avant tout, numériquement parlant, les fonctionnaires de l'État (qui se privent rarement d'ailleurs d'avoir un pied dans le secteur non salarié) : on y reviendra en conclusion.

Face à ce petit monde salarial, visible et organisé (ou supposé l'être), porteur d'espoirs bien répertoriés, nous voici donc confrontés à un vaste champ, constituant à lui seul l'essentiel des paysages laborieux africains. Seul le désigne *a priori* le constat d'une lacune : il recouvre les activités excluant le contrat salarial. Même si l'on s'en tient, comme ici, au milieu urbain, son étendue est telle qu'un observateur enclin aux raisonnements manichéens y verrait à bon droit un mode plus approprié de valorisation pour les capitalistes que le salariat. Sans aller jusqu'à toujours parler d'option, l'entretien d'une immense couche de non salariés, y compris dans les pays dits « nouvellement industrialisés » et dans certains secteurs très « avancés », permet de supposer qu'il s'agit là d'une forme historique de mise en valeur de la force de travail disponible du tiers-monde. Contrairement aux théoriciens de la marginalité, nous ne

croyons pas en effet que le « retard » de la salarisation soit un simple effet pervers du développement capitaliste : il s'agit d'un phénomène intrinsèque et durable, quoique souvent mal maîtrisé (2). Cette opinion semble surtout exacte dans deux cas : tout d'abord dans celui des pays où les retards de productivité et l'orientation principalement redistributive de l'économie constituent autant d'obstacles, jugés salutaires en temps de crise, à des investissements industriels sans retenue ; ensuite dans celui des branches où le maintien de rapports de production à caractère fortement familial autorise les détenteurs du capital à escompter de meilleurs résultats en soustrayant les relations sociales aux groupes traditionnellement dépositaires du pouvoir, plutôt qu'en les gérant eux-mêmes à travers la froide institution du salariat.

Telle est en effet à nos yeux la double nature du rapport non salarial. C'est d'abord un rapport paternaliste, ce qui signifie la mise en place (ou la persistance) de tout un système de droits et devoirs personnels entre les acteurs. C'est en deuxième lieu un rapport où l'absence de reconnaissance statutaire par les représentants officiels de la société civile est compensée par une adhésion aux pouvoirs sociaux ainsi définis, le plus souvent en dehors de tout contrat formel. Les deux stratifications fondamentales de la société africaine, impliquant respectivement l'allégeance des femmes aux hommes et des jeunes aux vieux, y opèrent d'emblée et, pourrait-on dire, à plein rendement. Cette omniprésence des relations viagères ne doit pas être comprise au sens strictement familial, car celles-ci s'étendent aux alliances et aux divers réseaux de clientèle dont les mailles coiffent l'économie non salariale : dans ce contexte, le protégé et employé d'un patron est tout normalement son « petit frère » et la bonne d'une maîtresse de maison est sa « fille » (3).

---

(2) H. Lopez Castano montre que l'appellation de « marginaux » revient à nier « toute spécificité de classe à ces travailleurs » (1984 : 222). Quant au drainage des valeurs créées par le secteur non salarié vers le capital international, il s'agit d'un mécanisme à notre avis globalement plausible, mais fort divers et complexe à étudier. Pour la position du problème, voir les articles de J.-L. Amselle, qui parle d'un « mode éclaté de prélèvement de la plus-value » (1980 : 2) et d'A. Marie, où la marginalité est analysée comme une « modalité du rapport capital/travail » fondée sur une exploitation « en cascade » : le patron exploite son ouvrier, mais il est « à la fois exploitateur et exploité » (1981 : 368-369). Nous avons quant à nous repris la thèse de la « soumission », très populaire dans les milieux anglo-saxons à la fin des années 1970, mais, depuis, elle est partiellement rentrée en contradiction avec nos observations (1982b : 10 et 307-309). Ce n'est pas l'objet de ce chapitre d'entrer plus avant dans ce terrain extrêmement délicat : on pourra se reporter aux réflexions pertinentes et nuancées de B. Lautier (1983), ainsi qu'aux réflexions très contestables d'A. O'Connor (1983 : 139-150) et d'A. Portes (1983 : 151-175). Beaucoup d'auteurs persistent à voir la marginalité comme un refuge de pauvres et de migrants ruraux et à nier ainsi toute spécificité et toute autonomie aux espaces urbains, en même temps que toutes les richesses qui s'y créent ou, du moins, y circulent.

(3) Comme le dit justement H. Hirata, le paternalisme peut bien se traduire par les lar-

Si ces deux traits de nature (paternalisme et statut coutumier) nous semblent permettre d'apporter une première définition positive à la notion de « non-salariat », il est permis d'aller plus loin en examinant son supposé complément, le secteur salarié. Mettant à part les secteurs minier (souvent proche de l'esclavage dans ses implications sociales) et dit « de pointe » (à haute technologie importée, en fait de simples enclaves étrangères peu porteuses d'emplois), que remarque-t-on en observant une usine africaine moyenne ? Que son fonctionnement est souvent bien peu conforme, lui aussi, à l'archétype du salariat tel qu'il a été conçu par l'économie classique : son salariat concret s'y meut selon des règles plus proches d'une joyeuse anarchie à tous les niveaux, où Marx aurait aujourd'hui quelque difficulté à retrouver l'enfer implacable de l'anonyme rapport capital-travail tel qu'il l'a décrit. Comme le suggère le chapitre de M. Agier (ci-après), le secteur salarié épouse bien des traits que nous jugerons propres au secteur non salarié. Parmi ceux-ci on peut citer : production aléatoire éminemment soumise aux problèmes de stocks et de trésorerie, productivité faible et irrégulière, embauche et débauchage hors d'un marché libre du travail, taux de profit faibles et parfois négatifs pour le capital investi, insuffisance et incertitude des revenus (4) et parfois absence de sécurité de l'emploi. Certaines de ces caractéristiques valent bien entendu *a fortiori* pour la fonction publique.

L'examen du non-salariat, entendu comme une abstraction, peut ainsi avoir une portée qui dépasse le seul domaine où celui-ci se déploie sans limitation. En outre, nous avons parlé, dans la pratique africaine, d'une large superposition entre les secteurs salarié et non salarié : les transferts mutuels en biens, en forces de travail dis-

---

gresses personnalisées qui sont faites aux ouvriers (que, dans le cas du modèle industriel japonais, elle appelle les « bénéfiques sociaux ») : son essence même n'en réside pas moins dans la « transposition du rapport familial vers les lieux de production » (1986 : 52). E. Grégoire montre au Niger l'omniprésence du paternalisme comme modèle totalisant au niveau des recrutements dans la sphère « parents et amis » (1983 : 298-305) ; M. Agier remarque ceci à propos de l'articulation entre les références filiales et clientélistes autour du maître de maison dans le quartier Zongo à Lomé : « Des appellations tirées des relations de parenté, telles que *baba* (papa) et *da* (fils) ainsi que le terme *yaro* (enfant) servent aussi bien à désigner et interpellé les partenaires de certaines relations électives extra-familiales » (1983 : 107).

(4) Dans un rapport d'enquête sur une huilerie sénégalaise, J. Copans note ceci : « L'informel se retrouve dans le salariat lui-même. Mais cet aspect de la réalité salariale est le résultat d'un rapport de forces entre ouvriers et direction. Reste à savoir dans quelle mesure il s'agit d'une stratégie délibérée de la direction, stratégie de manipulation ou bien d'adaptation. En effet, le salaire est vécu et pratiqué comme un système d'avances et de restitution, tout comme dans le secteur domestique ou "informel". (...) Peut-on encore parler de rapport salarial (avec toute sa force et sa fonction d'aliénation de la force de travail et d'idéologisation marchande) lorsqu'un ouvrier s'aperçoit à la fin du mois en lisant sa feuille de paye qu'il va recevoir 50 F sur un salaire mensuel d'au moins 1 500 F ! » (1985 : 174).

ponibles (5), en revenus divers constituent une sorte de ciment organique qui, liant les composantes de l'économie, détermine du même coup un système politique aux multiples ramifications. Un fonctionnaire qui obtient un marché pour un artisan dans l'atelier duquel il place son neveu, un commerçant qui marie sa fille à un douanier, un récupérateur de ferrailles qui fait entrer son jeune frère à l'usine comme manutentionnaire : telles sont les illustrations les plus courantes et les plus élémentaires d'une combinatoire aux termes de laquelle les prestations mutuelles entre les secteurs salarié et non salarié redéfinissent sans cesse les jeux de la maîtrise des richesses et des hommes (car on aura remarqué que ni le neveu, ni la fille, ni le jeune frère n'ont eu leur mot à dire).

Cette problématique globalisante oblige à faire sienne une orientation multidisciplinaire et à juger que l'étude d'un tel système ne saurait être purement économique (6). La question du travail non salarié est, en particulier, totalement politique, et cela à deux niveaux. Tout d'abord, l'étroite confusion qui prévaut en Afrique entre le milieu du travail et le milieu familial, entre la sphère de la production et la sphère de la reproduction, pose d'emblée la question du contrôle. La main-d'œuvre, à l'image des biens qu'elle produit, ne trouve à s'employer et à bénéficier des fruits de son travail (car absence de salaire ne signifie pas forcément absence de revenu) que dans le cadre contraignant des groupes qui en règlent l'activité. L'essence même du non-salariat réside en ceci que celui qui centralise les profits possède une autorité discrétionnaire quant au montant, au rythme et à la nature de l'allocation qu'il est socialement obligé de reverser à sa force de travail. Ainsi, la précarité de la situation financière des travailleurs non salariés, avant d'être le moyen de leur exploitation économique, est l'instrument privilégié de leur domination politique par les groupes dépositaires du pouvoir de distribuer (7). Cette proposition n'est pas sans implications sur la stabilité des ordres sociaux, où les travailleurs et les employeurs sont constamment en position de profonde complicité dans la conservation du système.

---

(5) M. Agier estime que le repérage d'une telle imbrication « incite à procéder à une approche unifiée du travail » (1984 : 87). L'emploi simultané dans les deux secteurs est fréquemment évoqué comme une caractéristique fondamentale des économies urbaines sous-développées. C. Courlet conclut à l'« émergence d'une marge d'autonomie » pour les groupes engagés dans cette combinaison (1985 : 107). Quant au caractère particulièrement féminin des démarches familiales en direction des deux secteurs, on pourra se reporter aux travaux de l'atelier « Femmes, pauvreté urbaine et secteur informel » (Moser, 1981 ; Goddard 1981) ainsi qu'à l'importante bibliographie donnée par C. Oppong (1982).

(6) Sur le détour nécessaire hors du champ économique, voir notre discussion (1985b) à propos du concept d'« économie populaire spontanée » avancé par C. de Miras (1984).

(7) Ici encore, c'est un trait qu'on peut observer dans le monde salarial, notamment dans

Mais en deuxième lieu, à un niveau politique plus national, le travail non salarié est curieusement l'objet d'une interrogation majeure, car les lois officielles en contredisent la légitimité, tandis que les pratiques non moins officielles laissent libre cours à son expansion, jusqu'au cœur même de l'État parfois. Toléré et le plus souvent jugé indispensable au bon fonctionnement des économies sous-développées, le secteur d'activités qu'il concerne reste l'objet permanent d'une méfiance ; celle-ci débouche ici et là sur des tentations régulatrices, sinon souvent répressives de la part des autorités nationales et de leurs experts en développement attirés (8). Ce paradoxe, sur le sens duquel nous reviendrons, a pour premier effet de renforcer l'instabilité économique des agents et, avec elle, les rapports sociaux qui l'accompagnent, et donc finalement le secteur non salarié lui-même. Ce processus constant de précarisation et de consolidation alternées en vient d'autant plus à s'auto-alimenter qu'il concerne la totalité des phénomènes illégaux (par exemple l'habitat sauvage, la délinquance et les trafics interdits), que ceux-ci touchent (comme souvent) ou non au système du non-salariat. Le secteur, très actif en Afrique, des activités de la rue illustre bien l'enchaînement induit par l'épée de Damoclès des mesures de rétorsion qui planent comme menace : la régulation politique est reportée sur les groupes qui contrôlent de l'intérieur le travail illicite (9).

Il est naturel, mais dommageable pour la connaissance des sociétés africaines réelles, que les études purement économiques, centrées davantage sur les unités productives que sur les individus et groupes qui leur donnent vie, négligent cette double question politique, sauf pour apporter des solutions volontaristes, parfois dangereux

---

le travail aux pièces et à domicile. Sur l'exemple un peu différent du « modèle de Hong Kong », P. Salama observe que la docilité présumée de la force de travail et sa sous-rémunération reposent sur une gestion « qui a ceci de particulier que le Capital n'a pas (ou peu) à se préoccuper de sa reproduction » (1982 : 160-161). Plus généralement, G. Mathias parle d'une « faible socialisation étatique de la force de travail » (1983 : 22).

(8) Ces derniers ayant le plus souvent comme tâche d'améliorer le fonctionnement en séparant le bon grain de l'ivraie, laissant à la police d'État le soin des multiples opérations brutales qui ponctuent la vie des citadins africains. B. Lautier remarque ceci : « En général, il n'y a aucune clandestinité, et c'est justement le couple : illégalité-caractère ouvert, su de tous, qui marque ce secteur. Évidemment, ce couple mène tout droit à l'arbitraire que permet la tolérance » (1983 : 7).

(9) Il s'agit d'un jeu du chat et de la souris : la souris s'organise. Les effets de la pression officielle sont finalement structurants dans la plupart des cas, ce qui ne laisse pas d'être contradictoire avec ses objectifs avoués (cf. Cabannes, Morice, 1983). Cependant, le climat idéologique qu'elle crée, qui peut aller très loin comme le montre R. Collignon à propos de la « lutte contre les encombrements humains » à Dakar (1984), comporte des aspects destructeurs auxquels l'histoire peut conférer une grande envergure : qu'on songe par exemple aux expulsions massives et répétées des travailleurs non salariés hors du Nigeria, pour ne parler que de l'Afrique.

ses (10) : ayant fait depuis longtemps son *delenda carthago* du thème de la normalisation urbaine, la théorie développementaliste s'est, pour longtemps aussi, interdit de voir les mécanismes qui animent de l'intérieur la cité hors salaire (11). A l'opposé, mais non moins pernicieuse, on voit poindre la tendance apologétique qui veut ignorer que, pour débrouillard et adapté qu'il soit face aux gigantesques croissances urbaines de l'Afrique contemporaine (12), le secteur non salarié opère avant tout sur la persistance d'un implacable système de domination qui — librement consenti ou non — contredit l'émancipation des individus qu'il soumet. Dans l'étroit couloir ainsi défini, il nous faut proposer quelques-uns des éléments descriptifs qui, par-delà la diversité des situations africaines, pourraient contribuer à l'élaboration d'un modèle expliquant le succès historique du phénomène non salarial.

---

(10) Pour un exemple extrême de ces solutions, à base de déportation voire de xénophobie, supposées pouvoir réduire le sous-emploi de la force de travail non salariée, voir l'arsenal des propositions énoncées par J.-P. Lachaud (1982 : 255-256), et notre critique (1982a : 276-279).

(11) C'est le dualisme sectoriel qui sous-tend ce volontarisme, comme le remarque G. Mathias : la méthodologie qui prétend isoler le pôle « supérieur » regroupant l'emploi salarié et le pôle « marginal » assurant un emploi élastique et instable est, selon lui, inapte « à analyser la logique de reproduction du travail formel autrement que sous la forme d'une juxtaposition fonctionnaliste des secteurs moderne et arriéré » (1983 : 24). L'utilisation de ce dernier mot est moins rare qu'on pourrait le croire et, à elle seule, elle fonde le désir d'intervention guerrière tel que le nourrissait Caton le Censeur.

(12) C'est « l'imagination au service de la conjoncture », déclare A. Touré, en exergue d'un ouvrage sur les petits métiers d'Abidjan. Prenant le parti du sociologue contre l'économiste, son inventaire coloré édulcore avec soin cependant tous les rapports d'oppression (en particulier celui des sexes), pour déboucher sur un ultime éloge de l'*homo oeconomicus minimus* qui, par son « imagination créatrice » ou son goût pour les « valeurs telles que l'initiative privée et l'effort individuel ou collectif », ressemble à s'y méprendre à son grand frère le capitaliste (1985 : 286-288). Ce courant a également connu une grande vogue convivialiste et anti-étatique au sujet de l'« économie souterraine » des pays occidentaux. Ainsi J. Berger parle d'une « réponse prometteuse aux problèmes du chômage » (1984 : 114) et A. Minc affirme que « le ressort capitaliste, qui fait souvent défaut à l'économie classique, s'y est même réfugié à l'état brut » (cité par B. Lautier, 1984 : 80) : et, en effet, quel capitaliste refuserait de ne pas avoir à payer ses ouvriers ? Pour l'artisanat seulement, voir l'argumentation sur l'apprentissage de G. Barthélémy qui (dans un texte par ailleurs fort documenté et intéressant), notant que « les chambres de métiers sont souvent saisies de plaintes de parents dont le fils est occupé à "balayer l'atelier" », ajoute : « Il est de bon ton de s'insurger ! Or, souvent, pour le patron lui-même, le travail est aussi dur... » (1983 : 14). Et comme le dit sans rire T. Mulat à propos de la petite entreprise éthiopienne, « un abaissement du barème des salaires devrait permettre d'employer plus de travailleurs sur un même budget salarial » (1984 : 154). Nous nous devons d'insister sur un point avec force : les théories convivialistes sont des théories de défense de la subordination, en particulier — malgré qu'elles en aient — sur la question du travail domestique féminin et, plus généralement, elles sont le fait de gens qui s'intéressent davantage aux pyramides et aux cathédrales qu'à la manière dont la société les fait bâtir.

## Les deux versants de la précarité : instabilité juridique et soumission sociale

Le travailleur non salarié est avant tout un travailleur sans statut. Cela ne signifie pas que son activité n'obéit à aucune norme : au contraire, l'absence de référent légal fait de lui la proie d'une série de règles dont l'ensemble tire sa légitimité de ce qu'elles s'appuient chacune, directement et sans médiation étatique, sur un consensus social. La sujétion du travail ménager des épouses occidentales offre l'exemple de ce qui, en Afrique, est général à toutes les formes de travail non salarié : nullement soutenu par les textes juridiques, il peut donc légalement donner matière à rébellion ; cependant dans la pratique des rapports personnalisés qu'implique le mariage, la société continue de s'en servir (13). La contrainte sociale africaine est ainsi, quant à elle, très forte, si l'on songe que les classes d'âge et de sexe dominantes se trouvent, quand elles organisent le travail non salarié, non seulement en marge de la loi, mais le plus souvent à la limite d'être contre elle.

De fait, la précarité juridique des travailleurs non salariés renvoie à celle des unités économiques qui les emploient (14). S'il s'agit de la cellule familiale, cela va de soi : la famille n'a aucun statut reconnu d'employeur. S'il s'agit d'« entreprises », comme aiment à les nommer les experts, on s'aperçoit que la majorité d'entre elles échappe à la codification officielle. Cela se traduit par divers manquements amplement décrits dans les études urbaines : les petits artisans, commerçants, transporteurs ou autres y sont identifiés avant tout comme ceux qui n'ont pas de comptabilité, ne sont pas inscrits au registre des métiers, ne versent pas de taxes et, bien sûr, payent (ou ne payent pas) leurs ouvriers comme ils l'entendent (15). Parfois — comme c'est le cas dans les anciennes colonies françaises

---

(13) D'ailleurs, corollairement, il y a toujours eu un déplacement des combats les plus efficaces sur le plan juridique en dehors du strict espace matrimonial (légalisation du contrôle des naissances, criminalisation des violences sexuelles, formalisation du délit de discrimination à l'embauche). Ce dérapage est évidemment beaucoup moins praticable lorsqu'il intervient, même en partie, dans le système des relations personnelles : l'épouse ne porte plainte contre son mari que lorsque leur séparation est de toute manière acquise, et il en va de même pour l'apprenti face à son patron.

(14) Nous laissons de côté ici les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent opérer le plus fréquemment : importance de la main-d'œuvre disponible et faiblesse des immobilisations en capital ; concurrence extrême ; demande problématique et souvent peu solvable ; variabilité des volumes de production et des prix (sur tous ces points, cf. I.N.S., 1979). Certains auteurs britanniques comme R. Bromley et C. Gerry utilisent à propos de ces unités le terme *casualty* et, à propos de leur force de travail, l'expression *casual work*, qu'on peut traduire alternativement par « travail occasionnel » et par « travail précaire » (1979).

(15) A ce sujet, voir les références bibliographiques proposées par P. Hugon (1984 :

qui ont « bénéficié » d'une copie conforme des codes métropolitains — la réglementation existe, mais elle laisse un espace très vaste aux arrangements et aux défauts d'application les plus divers (16). La rotation, tant des lieux d'exercice que des personnes morales, est souvent impressionnante, ce qui prêle mal les uns et les autres à tout enregistrement. C'est dans un tel vide juridique, combiné avec le poids du sous-emploi, que, parents ou non avec leur main-d'œuvre, les petits patrons puisent la première justification de leur refus de salarier celle-ci. Devant la menace constante d'une fermeture, devant l'ombre croissante de la concurrence venue des campagnes, la signature d'un contrat salarial apparaîtrait à tous comme une injustice et un arrêt de mort pour l'« entreprise ».

Ainsi, dans des espaces économiques où, paradoxalement, il est rare de trouver quelqu'un qui ne fasse rien de ses mains (17), les ouvriers comme les travailleurs domestiques n'ont strictement aucun droit à l'emploi ni à la protection devant un éventuel débauchage. Leur soumission aux rythmes de la production et du commerce est très grande, et leur « statut » se renégocie perpétuellement au gré du volume de la demande. En même temps, la main-d'œuvre est appropriée dans le cadre des rapports de parenté et de clientèle : qu'il y ait du travail ou non, le travailleur est assujéti à son atelier, sa boutique, son camion ou sa concession. Il s'agit donc d'un pseudo-contrat où l'employé est astreint à une disponibilité constante. C'est, au niveau de la société tout entière, un contrat entre classes d'âge et de sexe (et, plus rarement, sur une base ethnique). Il n'y a donc pas de marché de travail, au sens où les travailleurs seraient juridiquement (et, surtout, pratiquement) libres de se ven-

---

208-209), au terme d'un chapitre où l'auteur propose quatre composantes économiques : l'officielle, la régulière, l'algale et l'illgale (*ibid.* : 189). Faute de bien comprendre la différence entre l'« algal » (régulier non lgal) et l'« irrégulier » (lgal non rgulier), nous nous contenterons plus rustiquement de constater avec C. Courlet qu'une faible « codification étatique des rapports au travail » autorise la présence de « pores dans lesquelles pénètrent et se maintiennent des travailleurs qui ne sont pas atteints pleinement par le processus de salarisation » (1985 : 78).

(16) En particulier, la plupart de ces pays ont bel et bien une législation sur l'apprentissage : durée, prix ou salaire, objet du contrat, type de certificat à délivrer à la fin etc. Au Congo, où cette normalisation est poussée, R. Devauges montre les limites de son efficacité : méconnaissance habituelle des dispositions lgales et prédominance des règlements coutumiers en cas de conflit (1982 : 212-216). Dans les pays anglophones, la norme est en général plus proche d'un respect des lois ; cela est à rapprocher d'une distanciation — et donc d'une formalisation — plus grande des relations entre familles et unités productives et d'une salarisation souvent plus poussée de l'économie (voir par exemple Oyeneve, 1980 ; King, 1977 ; Peil, 1981, respectivement à propos du Nigeria, du Kenya et de huit villes du Ghana, du Nigeria et de Gambie).

(17) Nous suggérons ici incidemment aux fabricants de chiffres un mode d'estimation grossier, mais nullement fantaisiste, de la population non salariée, sur la seule base de paramètres démographiques assez bien maîtrisés dans l'ensemble.

dre et de se fixer à l'endroit de leur choix. L'étendue de cette distribution coercitive de la main-d'œuvre (18) est à la mesure du vide laissé par la loi nationale. Cette dernière, sans l'autoriser, ne l'interdit pas, sauf lorsqu'elle prescrit un âge minimum de mise au travail : mais précisément, dans ce cas, il s'agit d'un frein à la salarisation et non au travail en général.

Du reste, l'exemple du travail des enfants, qui tient en Afrique une place majeure dans le dispositif non salarial, apporte un éclairage significatif à la question de l'instabilité juridique : étant dans l'illégalité, les travailleurs juvéniles ne peuvent prétendre *a fortiori* à aucune sorte de protection légale. Il arrive que la tentation répressive évoquée plus haut, s'appuyant sur des considérations morales, se donne libre cours. C'est alors que le premier destinataire des coups de bâton est le jeune travailleur lui-même et que sa dépendance à l'égard de ses protecteurs s'en trouve renforcée : le phénomène est bien connu dans tous les secteurs illicites, en Afrique comme dans le reste du monde (ateliers clandestins, trafic de drogue, prostitution, réseaux de vente ambulante etc.). Ce n'est pas la plus mince contradiction de ceux qui mènent un combat abolitionniste : le résultat le plus immédiat de leurs interventions auprès des autorités afin qu'elles mettent un terme à l'exploitation des enfants est d'accroître la précarité juridique et la dépendance sociale de ces derniers (19).

---

(18) L'étude de G. Salem sur les stratégies familiales des divers sous-groupes de boisseliers sénégalais ethno-castés donne l'exemple limite d'un milieu où l'appartenance à une confrérie religieuse scelle moralement le destin professionnel de chacun des cadets : de l'« extrême mobilité des compagnons et apprentis » chez les Laobé Ndiambour aux « tentatives individuelles infructueuses d'intégration à l'économie urbaine » qui finissent par se greffer sur la vie d'un atelier Laobé Guet, l'auteur fournit la liste éloquentes de tous ces circuits de mise au travail qui peuvent exister dans un milieu pourtant très restreint (1981 : 187-201). Sans particulièrement viser cette investigation, mais la famille anthropologique en général, P. Hugon émet des doutes quant aux « pièges de la focalisation sous un angle réducteur » (1982 : 29). Il nous semble au contraire que, à condition d'éviter quelques effets de loupe — et il y a des méthodes pour cela —, les approches en termes de filières rendent aussi bien compte des « systèmes d'économie urbaine, voire du capitalisme mondial » (*ibid.*) que la macro-économie catégorielle : cf. *supra*, note 15 et notre discussion méthodologique (1982a).

(19) Voir les contributions aux ouvrages collectifs de G. Rodgers et G. Standing (1981) et V. Goddard et J. White (1982). Certains organismes comme la Société anti-esclavagiste de Londres et l'U.N.I.C.E.F ont déployé une activité considérable pour mieux connaître et combattre l'exploitation des enfants. De certaines de leurs analyses, il ressort que cette exploitation est souvent doublement intégrée : elle peut s'inscrire dans des filières aboutissant aux grandes sociétés internationales, mais l'originalité et l'intérêt du système pour ces dernières est qu'elles n'ont jamais à mettre en place ni même à connaître les rapports sociaux traditionnels qui permettent le profit. Ainsi, dans le tapis marocain, la « maîtresse », souvent une jeune sortie du rang, doit se débrouiller avec ses cadettes d'un côté et avec son courtier, compatriote ou européen, de l'autre : c'est le paternalisme à l'œuvre au cœur du capitalisme (A.S.S., 1979). Il en va de même dans l'autre sens pour la vente de produits occidentaux en Afrique. Pour un exemple de volontarisme naïf, voir le livre de C. Rimbaud, évoquant par exemple l'archaïsme des « architectures mentales » des parents qui « ne perçoivent ni l'intérêt de la scolarité ni les inconvénients du travail précoce » (1980 : 17).

Il n'y a le plus souvent aucune solution de rechange concomitante : dans un contexte économique donné, on assiste alors à un déplacement des activités des enfants vers une plus grande clandestinité et, consécutivement, à une aggravation de leur situation financière et à une pesanteur accrue du cadre familial. Cette tendance a quelque chose d'exemplaire pour l'ensemble des activités non salariées.

L'absence de statut reportée sur les groupes traditionnels la tâche d'édicter les règles de placement de la main-d'œuvre. Les études classiques d'emploi et de marché du travail sont peu utiles pour comprendre ce mécanisme. Elles atomisent en effet les individus et s'interdisent d'établir des liaisons entre unités productives et familiales, ainsi qu'à l'intérieur de celles-ci. La plupart des enquêtes menées par le Programme mondial de l'emploi du B.I.T. ont classé les travailleurs en « salariés » et « non salariés » et ces derniers en « indépendants », « aides familiaux » et « apprentis » ; ce sont des catégories juridiques, précisément là où l'esprit de la loi n'a aucune portée, et classificatoires, là où l'appartenance est fréquemment multiple (20). On arrive à des statistiques dont la signification se limite strictement à celle que l'enquêteur et le répondant interagissent pour lui donner. Selon les pays et les individus, par exemple le terme « apprentis » peut désigner alternativement : les travailleurs de l'atelier auxquels on réserve un avenir, les travailleurs de l'atelier qui ne sont pas de la famille, tous les travailleurs de l'atelier, les jeunes ouvriers pas sérieux qui se sont mis à leur compte trop vite contre l'avis de leur entourage ou encore, plus rarement, les seuls véritables apprentis sous contrat. Par-delà les statistiques établies sur une subjectivité aussi fluctuante, tout un jeu social place en fait les travailleurs de la cité aux divers postes de la production, du commerce et des services, y compris domestiques. Les éléments actifs de ce jeu sont ceux qui contrôlent à la fois les alliances matrimoniales et la redistribution des bénéfices : les mouvements de la main-d'œuvre, des épouses et des richesses se lient étroitement en un système unique. En prenant femme dans tel ou tel clan, tel chef de famille définit l'espace social dans lequel il pourra puiser ou apporter la force de travail nécessaire à l'accomplissement de ses affaires. Cependant, dans la ville, il n'y a pas deux mais des milliers de protagonistes dont les stratégies s'imbriquent ; c'est ce qui

---

(20) On trouvera un exemple particulièrement raffiné de ces nomenclatures arbitraires dans le résumé d'une étude sur l'emploi à Yaoundé. Dans le tableau proposé, les « apprentis » représentent l'écrasante majorité de la main-d'œuvre et l'on voit les auteurs dire faire confiance aux relations d'amitié ou de parenté entre entrepreneurs et apprentis pour permettre « sans doute d'exercer une pression en cas d'exploitation » (Demol, Nihan, 1982 : 81-83) : c'est ainsi qu'une catégorie en apparence anodine peut inverser un rapport social où justement la parenté est le meilleur garant de l'exploitation.

explique que le système complexe ainsi déterminé puisse offrir, à l'œil du statisticien, l'allure d'un libéralisme aléatoire où le prétendu « marché du travail » serait aisément descriptible à l'aide de catégories prédéterminées.

Idéologiquement, l'instabilité juridique du travailleur non salarié déplace le succès variable de son activité sur le terrain de la fatalité ou de ses capacités personnelles : une bonne à tout faire, jeune broussarde déportée pour 5 000 F C.F.A. par mois, l'est parce qu'elle n'est « bonne à rien d'autre » (21) ; un apprenti est toujours coincé dans l'atelier de son grand frère à vingt-cinq ans passés parce que « Dieu l'a voulu ». Cela pose l'employeur comme agent de son bonheur, fort d'un discours qui met l'accent sur le service rendu au travailleur par le « contrat » non salarial. Le rapport de domination est ainsi inversé : l'ouvrier devient l'obligé de son patron qui, comme nous l'avons si souvent entendu dans l'artisanat, le prend chez lui pour lui éviter de « traîner dans la rue » et pour faire de lui un « vrai ouvrier ». La part de vérité contenue dans les affirmations n'est d'ailleurs pas à négliger si l'on veut comprendre la force du système paternaliste : à cause des obligations familiales et électives et des impossibles gains de productivité, les petits employeurs se mettent fréquemment en situation de sur-emploi et, ponctuellement, il arrive que leurs travailleurs leur coûtent plus qu'ils ne leur rapportent ; quant à la formation, elle est un élément important — bien que fort variable en efficacité — de la reproduction des métiers et de l'allégeance sociale (22).

---

(21) L'exploitation des domestiques dans le continent africain a été assez peu analysée. Son caractère paternaliste a été fort bien vu par M. Diouf (1979) à propos du Sénégal où elle est rendue possible, en milieu urbain, par de vastes courants migratoires pendant la mort-saison agricole. Les femmes se placent (ou sont placées) chez un citadin connu de la famille, et ce dernier a le sentiment de leur rendre un service. L'étude de M. Diouf présente un autre intérêt : celui de montrer le rôle du travail domestique gratuit dans l'abaissement du coût des aliments consommés par les travailleurs industriels, à travers l'exemple des gargotes servant des repas à la sortie des usines. Pour l'Afrique du Sud, on se reportera au texte d'E. Preston-Whyte sur la région de Durban (1982) et au grand classique de J. Cock (1980).

(22) L'aspect formateur de l'apprentissage est envisagé unilatéralement par de nombreux auteurs, qui pourtant reconnaissent presque toujours au détour d'une phrase que la formation comporte de sérieuses limites, comparée aux impératifs de l'exploitation économique. Cf. par exemple l'article déjà cité d'E. Demol et G. Nihan (1982) et la thèse d'E. Baumann (1984). O. Oyeneye, étudiant avec détail le mécanisme d'acquisition des qualifications, admet cependant que « dans le secteur non structuré, la formation de l'apprenti ne revêt qu'une importance secondaire, car l'intérêt de l'entreprise est centré sur la production » (1980 : 403-404). Son analyse, dont l'idéalisme ne retire rien à l'intérêt, identifie, dans de telles conditions de précarité pédagogique, le rôle primordial de la patience, du sens de l'effort, de l'observation et du sentiment d'appartenance au groupe dans la sélection qui s'opère au sein de la classe apprentie. Les interviews recueillies par J. Charmes dans la cordonnerie tunisienne montrent bien la contradiction dans laquelle se débattent les patrons : « Nous avons beaucoup d'artisans qui sont prêts à se sacrifier pour les ouvriers, mais ils ne veulent pas parce que les ouvriers, une fois qu'ils ont été formés, iront travailler ailleurs », faute d'un gain suffisant (I.N.S., 1979 : 39).

Mais précisément, par ce relatif succès professionnel du non-salariat, la subordination des ouvriers se trouve renforcée : la vacuité de leurs droits (souvent mal vécue par eux) est largement compensée par l'espérance d'une reconnaissance ultérieure de leurs capacités ouvrières. Maintenu sur le qui-vive par la peur d'être remercié, le travailleur a le plus fréquemment pour horizon d'ouvrir boutique à son tour, ou bien d'entrer dans le secteur salarié ou encore, si c'est une jeune fille, d'être bien mariée. Pour tout cela, de son protecteur il lui faudra attendre l'aval : c'est le cas de le dire car, comme on va le voir à propos du Sénégal, c'est ce dernier qui confisque les signes monétaires de la richesse du travailleur, et le non-salarié est avant tout un phénomène politique de contrôle des individus. Le tribut que ceux-ci payent à leur désir d'émancipation économique et familiale est la confiance qu'ils doivent accorder à ceux qui décident de leur place dans la production. Évidemment, chacun est appelé à changer de côté (23) et c'est pourquoi cette règle rencontre des forces contraires. En particulier, dans les milieux urbains où la part du salariat est importante, on assiste également à une tendance diffuse à la perte d'efficacité des tissus sociaux et à une émergence de stratégies centrifuges (24). Mais la faible résonance légale des velléités d'émancipation, comparée au poids ancestral de l'allégeance coutumière, empêche ces tentatives de se concrétiser à l'échelle de la société. Qui plus est, celles-ci inclinent à s'intégrer dans les relations sociales traditionnelles : soit qu'elles proviennent d'individus (comme les travailleurs non salariés les moins jeunes ou les filles en âge de se marier) qui escomptent ainsi accélérer la venue du jour où ils exerceront un contrôle à leur tour, soit qu'en marginalisant certains jeunes travailleurs, elles les fassent basculer dans d'autres réseaux de domination (25).

Ainsi, le plus souvent, le climat de conscience de classe ambiant dans la couche non salariée résulte d'un dosage des éléments suivants : résignation, respect maniaquement formel des règles du jeu

---

(23) Y compris les femmes vouées aux activités ménagères, car le statut d'une mère de famille est très différent de celui des filles de la maisonnée. Pour une discussion sur « la métamorphose du cadet en aîné », voir le livre de C. Meillassoux (1975 : 122-126).

(24) C'est un des thèmes favoris du cinéma africain contemporain. Dans le film « Visages de femmes » (1985), est mise en scène ce que nous appellerions une « Africaine de transition » : c'est une femme qui pousse sa fille à étudier pour se débrouiller comme un homme, qui va voir son banquier pour obtenir un prêt en vue d'ouvrir une gargotte et qui, en attendant, dirige une fumerie de poisson où elle « donne du travail » à 200 ouvrières. Prétendant combiner harmonieusement le paternalisme le plus traditionnel dans son entreprise avec la parcimonie à l'égard de sa famille, elle s'engage dans des contradictions croissantes avec son entourage, prix du succès de sa carrière capitaliste.

(25) C'est notamment le cas pour l'errance urbaine et les métiers de la rue. Voir sur ce point les interviews d'O. Journet auprès des vagabonds du Plateau à Dakar (1983). Cependant, l'intégration à de tels réseaux n'est ni complète ni automatique.

familial, sourde révolte attisée et calmée à la fois par la perspective de renverser la vapeur. Lorsque des explosions se produisent dans la ville, notamment à la suite de hausses gouvernementales sur les prix des biens nécessaires, elles trouvent alors solidaires les diverses classes de la société, travailleurs et employeurs, chefs de famille, cadets et épouses réunis : la contestation de l'ordre social interne y est inexistante ou mineure. On doit remarquer que l'isolement en Afrique est une position difficilement soutenable : en s'engageant dans une carrière professionnelle ou matrimoniale contre les objectifs de son groupe, le jeune travailleur se couperait de tout ce qui assure sa sécurité morale et sa reproduction physique. C'est pourquoi les rébellions contre le système non salarial sont en général limitées et dépourvues de projet politique cohérent (26).

### Les apprentis : un exemple sénégalais

Dans le secteur des métiers, l'apprentissage est, on l'a vu, à la fois un mode de mise en valeur de la force de travail et le garant de la pérennité des savoirs. C'est l'agencement de ces deux aspects, souvent opposés dans la pratique des ateliers, qui fonde sa spécificité. Une enquête sur l'artisanat des métaux dans une ville sénégalaise (27) nous fournira la matière d'un exemple, sur trois questions touchant à cette main-d'œuvre : la division du travail, la signification du non-salaire et la reproduction.

La population sénégalaise utilise le mot « apprenti » à peu près comme synonyme de « jeune travailleur pas encore indépendant ».

---

(26) Pour une critique de la notion de « prolétariat » avancée par C. Meillassoux à propos du « secteur microcapitaliste » (1981 : 45-49), voir les éléments proposés par E. Grégoire (1983 : 356-357). A. Marie, se plaçant quant à lui, au terme d'un excellent article sur la marginalité, dans une « perspective de lutte de classes », conclut curieusement à la « prolétarisation » et à la « radicalisation des revendications » du secteur marginal (1981 : 372-373). Il nous semble que ce messianisme résulte d'une confusion sur la nature des explosions sociales qui se multiplient dans les villes africaines : de tels mouvements peuvent être dangereux (et encore le sont-ils rarement) sur le plan externe pour les institutions civiles, tout en étant conservateurs sur le plan interne.

(27) Il s'agissait d'une recherche anthropologique sur les traditions et les reconversions de la caste des forgerons à l'occasion de son urbanisation croissante (1982b). Cette caste (ou du moins certains de ses lignages) a pu conserver certains monopoles professionnels tout en conquérant de nouveaux espaces de monopole dans les métiers importés comme la mécanique ou la soudure. Sans être représentative des artisans africains, elle apporte une illustration concentrée des mécanismes politiques de la mise au travail dans le secteur non salarié, où le dynamisme économique opère à partir d'un conservatisme social très poussé (voir aussi 1985a).

L'apprenti est certes celui qui apprend et qui aide à la production, mais c'est avant tout celui qui doit obéir (28). Cette définition subjective convient à notre propos, et nous l'appliquerons à l'ensemble des travailleurs de l'atelier à l'exception du patron et d'éventuels indépendants. Consacrant l'importance de la relation de domination aînés-cadets, l'apprenti est souvent désigné par le terme d'« enfant », de « petit frère » ou, pour les francophones, de « gosse ».

*Division technique, division sociale : souplesse et rigidité*

La division du travail dans l'artisanat obéit à un modèle rigide de distribution de la force de travail et des compétences requises selon la hiérarchie du pouvoir social ; en même temps, dans la réalité professionnelle quotidienne, elle témoigne d'une grande souplesse, en accord avec les caractéristiques instables de la production. Il y a là une contradiction, qui anime l'apprentissage entre deux pôles : la norme (chacun à sa place) et la pratique (chacun doit pouvoir tout faire). Les travailleurs sont ainsi socialement bien posés et techniquement très mobiles.

S'il pénètre dans un atelier à peu près au complet (29), l'observateur distinguera plusieurs classes d'apprentis : la force de travail n'est homogène ni sur le plan du statut implicite ni sur celui de la formation. A côté de l'employeur, il y a généralement le bras droit ou « deuxième patron » (30), désigné par la hiérarchie pour pouvoir supplanter à tout moment le patron, et donc supposé maître de l'ensemble des étapes des divers processus de production, ainsi que de l'ascendant nécessaire à leur réalisation. Plusieurs types d'avenir l'attendent, selon qu'il est parent ou non du patron et selon la dynamique de l'unité artisanale : prendre la succession, ou bien fon-

---

(28) Cette façon de voir a une portée qui dépasse de loin la seule obéissance dans le cadre de la production. L'apprentissage est principalement celui de la place qu'on a dans la société. Remarquant la durée très longue de ce purgatoire, notamment pour des raisons économiques, E. Grégoire ajoute : « Il doit permettre d'inculquer à l'apprenti non seulement les notions techniques qui lui seront indispensables mais aussi les principes d'une discipline à laquelle il restera soumis toute sa vie professionnelle » (1983 : 276-277).

(29) La division du travail qui est décrite ici laisse la place à bien des possibilités de manque, ou au contraire de surplus de force de travail. L'emploi connaît d'importants mouvements d'accordéon, tant quotidiens que saisonniers et que même sur le plus long terme, reflète des vicissitudes de la production et des rythmes scolaires, à tel point que, comme nous le disait en riant un artisan, « si vous voulez faire une statistique de la main-d'œuvre, il faut bien choisir votre jour ! ».

(30) Il peut y en avoir plusieurs dans le cas d'une division de travail « éclatée » telle que nous la décrivons plus loin. Il peut aussi exister des situations de concurrence entre plusieurs des ces « contremaîtres » dans les très gros ateliers.

der une nouvelle unité pour son compte, ou encore avoir la responsabilité d'une démultiplication de l'atelier. Dans tous les cas, l'opportunité de cette installation est du ressort des autorités familiales et économiques dont il relève. Celles-ci sont le plus souvent de connivence : soit qu'elles soient identiques, dans le cas du fils ou du jeune frère du patron, soit que leurs stratégies soient solidairement accordées. Sauf lorsque le patron désire dédoubler ou étendre son atelier, il y a une tendance générale à prolonger artificiellement le temps d'apprentissage de ce « bras droit », plus encore que pour les autres apprentis ; à l'échelle de la cité, cela sert à modérer la concurrence, les augmentations du capital productif et les captures de main-d'œuvre ; et, à l'échelle de l'atelier, cela permet d'assurer la continuité d'un relais efficace au pouvoir patronal, souvent occupé à d'autres activités (qu'il participe ou non à la production, l'artisan sénégalais passe beaucoup de temps à des tâches sociales et commerciales en dehors de l'atelier). Une telle limitation à la liberté repose sur l'allégeance idéologique, mais elle trouve un puissant et sûr soutien dans l'absence d'indépendance financière : le travail non salarié, pour le « deuxième patron », prend avant tout la forme d'un « salaire » différé au moment qui sera choisi pour l'installer dans la vie. C'est chez lui que la conscience de classe prend le tour le plus ambivalent puisqu'il doit à la fois obéir et être obéi, être muet quand le patron est là et ferme avec ses subordonnés quand il est absent. Sa formation technique, enfin, est bien évidemment, pour lente qu'elle soit, efficace si l'on excepte parfois les aspects commerciaux dont de nombreux patrons se font un monopole.

Sous les ordres de cette double maîtrise, se trouvent les apprentis proprement dits, présents en principe constamment dans l'atelier, dont le taux et la nature de l'occupation varient selon les besoins de la production. Il est significatif du caractère assujéti de l'apprentissage qu'on les voie souvent sur les lieux de la production même aux périodes ou aux heures où manifestement le travail manquera. L'existence de liens de parenté avec l'employeur est, du moins chez les forgerons de caste, la règle la plus courante. Mais l'ampleur et la diversité de ces liens révèle le poids des mariages dans la distribution de la force du travail : c'est en effet parfois fort loin de sa propre parenté, dans le tissu très dense d'alliances matrimoniales entrecroisées, que l'artisan va puiser sa main-d'œuvre (31). Leur

---

(31) Il ne faut pas cacher que l'exemple de ces forgerons est, par rapport à d'autres schémas de parenté africaine, ressemblant mais outré : le Sénégal connaît la polygamie — elle-même, chez les artisans, reflet de la qualité diverse de leurs affaires —, et surtout les castes professionnelles y pratiquent une forte endogamie lignagère tout en bénéficiant de l'interdit d'accès

devenir se situe dans toute une palette de possibilités, depuis la création d'un atelier ou d'un commerce, à la faveur d'un accroissement régulier du nombre d'unités économiques en milieu urbain, à la prolongation *ad aeternam* de leur situation dans les conjonctures récessives (32). En tout état de cause, une partie d'entre eux est vouée à d'incessants transferts d'un atelier à l'autre ou même à des voyages dans les ateliers des parents lointains ; cela introduit une forte diversité dans le contenu des apprentissages et des positions dans la hiérarchie et, en même temps, cela assure l'hégémonie des chefs des lignages les plus agressifs sur les tissus de la ville : placer un enfant ailleurs que dans son propre atelier, c'est bien souvent placer un pion vers des perspectives économiques élargies. Cependant, la formation reste aléatoire, fondée sur la répétition et extrêmement peu « programmée ». L'exploitation de la force de travail, elle-même, n'obéit pas à un schéma de valorisation capitaliste : on demande à l'apprenti d'être disponible, mais son taux d'occupation dépend du volume du marché, dans un secteur où l'on a rarement les moyens (notamment en trésorerie de caisse et en stocks) de planifier la production. On voit ainsi une main-d'œuvre alternativement soumise aux coups-de-feu les plus éreintants et à l'oisiveté la plus totale, et cela n'est pas sans forger un certain profil spirituel de l'apprenti, fait d'un mélange de soumission et d'aptitude à l'improvisation face à la demande énergétique variable dont il est l'objet (33).

---

à leurs métiers. Il est donc peu inattendu que l'embauche s'effectue dans le cadre de la parenté élargie aux alliances. Dans l'échantillon étudié par E. Grégoire au Niger, les recrutements dans la famille et les amis concernent respectivement 29 % et 44 % de la main-d'œuvre. L'auteur souligne que ce n'est pas toujours de gaieté de cœur que les patrons se voient « imposer » des apprentis par leur entourage (1983 : 302), mais nous sommes sceptiques sur ce double langage, que nous avons également entendu à propos de « toutes ces épouses qui coûtent cher » : la possession de nombreux apprentis, même non rentables, constitue en effet l'assiette de leur position sociale dans la ville.

(32) L'étude transversale des carrières professionnelles pose des problèmes méthodologiques très difficiles. On ne peut disposer généralement, à travers les reconstitutions d'itinéraires dans le milieu lui-même, que d'éléments rétrospectifs et partiels, risquant de donner une vision périmée et incomplète de la dynamique de l'apprentissage. Chacun sait que ce dernier comporte beaucoup de « déchets », mais on ignore ce que deviennent ceux-ci. La recherche généalogique permet de pallier cet inconvénient, pour peu qu'elle se prolonge (cas rare) sur toute une génération au moins.

(33) Dans d'autres secteurs que l'artisanat du métal, comme le commerce ou le transport, « l'apprenti » est bien souvent un simple serviteur retenu par l'espoir d'une opportunité quelconque. En attendant, il n'est pour longtemps que le « garçon de courses » dont parle O. Oyeneye à propos des apprentis nigériens en début de formation (1980 : 407). Mais nous entrons ici dans la troisième classe d'apprentis dont il sera maintenant question. Son articulation avec la main-d'œuvre stabilisée reflète l'ambivalence du couple socialisation-exploitation évoqué plus haut (cf. *supra*, note 22) : « M. Bahri m'envoie parfois des jeunes... qui n'ont même pas le billet de retour et qui vous font pitié. Même pas de quoi s'acheter un casse-croûte, leur pantalon est déchiré. Que voulez-vous que je fasse ? Je ne suis pas une

Au bas de l'échelle prend place la masse flottante des jeunes travailleurs qui tournent dans et autour de cet atelier, alternativement cause de soucis et de profits pour le patron. Voués aux tâches les moins qualifiées, souvent ingrates, surtout nombreux les jours sans école et au fur et à mesure que les déperditions scolaires se font plus grandes en cours d'année, ils constituent une main-d'œuvre instable et non reconnue comme telle. Cet apport quotidien de force de travail est soumis à une forte rotation et correspond bien aux rythmes hachés des fabrications selon les saisons et les jours. Elle est typique de l'adéquation du système non salarial aux contraintes économiques de l'artisanat : en langage marxiste, on pourrait dire que « l'armée de réserve » se reconstitue quotidiennement sur le lieu de la production. Par son dynamisme démographique et par son coût quasiment nul, cette main-d'œuvre juvénile autorise la permanence de processus de production à faible rendement et une adaptation aux besoins les plus variés d'une clientèle peu encline à voir répercuter sur le prix d'achat les frais d'un outillage trop perfectionné : le temps passé sur une tâche par ces petits « apprentis » ne compte pas. Chez les forgerons de caste, cela commence très tôt (dès l'âge de cinq ans souvent) comme un jeu, et cela continue comme une obligation qui, le cas échéant, s'additionne au temps passé à l'école. Nous ne saurions tordre le bâton des apologues de l'« apprentissage » africain dans l'autre sens : la formation de cette classe la plus dominée est loin d'être négligeable. La variété des tâches, à cause même de l'investissement disproportionné en force de travail que chacune implique, alimente le réservoir dans lequel sont puisés les « apprentis » de la classe immédiatement supérieure, car c'est aussi là que le temps d'observation est le moins compté. Cette main-d'œuvre est, enfin, inscrite dans des rapports de protection au sein du microcosme de l'atelier, lesquels sont fréquemment sous-traités par le patron aux aînés directs : sa présence reflète et renforce à la fois la division sociale dans la production artisanale.

La division technique du travail, quant à elle, résulte du dosage variable de deux organisations différentes : ou bien chaque apprenti prend en charge l'ensemble d'un processus (sous le contrôle de son aîné, avec l'aide des plus jeunes pour les tâches annexes), ou bien la production est réalisée selon un schéma hiérarchique intégré. Il est frappant de constater que ces deux modèles alternent ou coexis-

---

maison de bienfaisance. Ajoutez à cela que quand quelqu'un a faim, il n'a pas l'esprit au travail... C'est difficile pour eux d'apprendre chez moi. Les ouvriers que j'ai, je les ai depuis dix ans, je les ai formés. Ils ont fait des sacrifices... Quand quelqu'un trouve toutes ces aides, il faut vraiment qu'il ait la tête brûlée pour ne pas arriver », dit un ébéniste tunisien à J. Charmes (I.N.S., 1977 : 59-60).

tent dans une unité donnée, selon la nature et le volume de la production et selon la main-d'œuvre disponible.

La division du travail de type intégré présente la caractéristique d'autoriser l'interchangeabilité des tâches, du moins de façon potentielle, au sein d'une structure théoriquement rigide : le spécialiste est aussi un touche-à-tout, mais seulement si on le lui demande. Une illustration est fournie par le secteur de la menuiserie métallique, lieu d'une concurrence sévère entre les forgerons de caste et les autres. Dans le premier et le deuxième groupe, la tâche d'un apprenti pourra être pendant un mois de traverser la ville à maintes reprises pour acheter les quelques mètres de profilé manquants, au fur et à mesure des commandes, faute pour le patron d'avoir assez d'argent disponible pour en stocker. Puis un jour (comme c'est le cas au moment de la commercialisation des produits agricoles), les prix du profilé augmentent considérablement, au moment même où la clientèle se fait plus pressante. Le même apprenti, pourvu qu'il soit forgeron de caste, fera alors un bond dans la qualification en fabriquant lui-même ces profilés à partir de la ferraille que lui découpera un de ses cadets. Dans les mêmes ateliers, il est évident que c'est le patron, et lui seul, qui conçoit la fabrication et qui la soude. Les apprentis préparent les pièces à assembler et s'occupent de la finition. Mais tout s'arrête au moment du soudage : le patron est alors entouré de tous les travailleurs de l'atelier, dont il sait d'ailleurs fort bien requérir la présence attentive en créant un climat de *crescendo* dramatique. C'est à de tels instants cruciaux que prend place la formation (34). Mais jamais on ne verra un ouvrier souder en présence de son patron : il faut que ce dernier soit ailleurs pour qu'on s'aperçoive que le « bras droit » sait souder et ainsi de suite. Tous les apprentis savent (avec plus ou moins de bonheur) souder, mais l'exercice de ce savoir ne saurait outrepasser leur place dans l'atelier.

Plus généralement, selon que l'atelier est ou non comblé de commandes, on verra la place de chaque travailleur varier considérablement dans les qualifications : la division du travail, comme la réserve de travail, se reconstitue elle aussi quotidiennement sur le lieu de production. Le moment des rentrées agricoles, où l'argent circule à flots, où le bâtiment redevient actif et où les fêtes sont

---

(34) Toutes les études sur l'apprentissage soulignent le rôle de l'observation dans l'acquisition des connaissances. Dans le cas de la soudure, cela n'est pas bon pour les yeux, fréquemment pris au piège des « coups d'arc ». L'artisanat, en général, reporte sur les travailleurs la responsabilité de toute la sécurité, l'accident étant conçu comme une faute de sa victime (ce qui, dans le cas évoqué ici, est particulièrement injuste puisqu'on s'y expose en raison de son désir d'apprendre).

nombreuses, réserve ainsi bien des surprises dans la définition des tâches, puisqu'on a même vu des apprentis envoyer leur patron se promener parce qu'il gênait la production. A la variété des fabrications répond la diversité de la formation : inséré dans une soumission totale à la division sociale du travail et aux pouvoirs dans l'entreprise, l'apprenti est toujours contradictoirement en passe d'être un patron à lui tout seul, maître potentiel de n'importe quel ouvrage. Mais, si la parcellisation du travail n'est pas individuellement figée, l'ouvrier ne saurait en contrepartie attendre quelque rentabilisation de sa période d'instruction : telle est l'exacte mesure des retombées formatrices de l'exploitation économique des apprentis. Enfin, jour après jour, ce que chacun vit, c'est la division et non ses changements : le premier cherche la tôle, le second la découpe, le troisième la forme, le quatrième l'assemble, le cinquième la polit et le sixième la livre. L'apprentissage secrète donc en permanence une concurrence et oblige les apprentis à se mouvoir dans un système générateur de tensions, où l'initiative et les aptitudes tendent à s'exprimer contre la division communément établie. Faute, pour la plupart, de perspectives immédiates d'émancipation, il nous a semblé que les apprentis revendiquaient comme utile l'autorité du patron pour trancher les multiples conflits entraînés par les contradictions d'une telle organisation.

Le modèle éclaté de division du travail témoigne d'une autre tendance de l'artisanat, qui pousse à la séparation des forces productives. Il est caractéristique du secteur de la bijouterie, où il peut se combiner avec le modèle intégré : un certain nombre d'ouvriers travaillent, chacun, à l'intégralité d'une fabrication ; pour cela, ils recourent sans cesse aux services de leurs cadets les moins bien placés dans la hiérarchie, pour exécuter les tâches ne requérant aucune qualification poussée. Cette organisation repose sur la confiance, et elle n'est possible que parce que le temps passé à la production n'est pas comptabilisé en termes de salaire : il est économiquement peu grave qu'un apprenti bijoutier s'y reprenne à plusieurs fois pour exécuter ses premières pièces filigranées, mais c'est pédagogiquement important. Si l'on excluait la prééminence du patron en amont et en aval (pesée du métal, choix du modèle à effectuer et perception des bénéfices), c'est un peu comme si un atelier était composé d'une série de travailleurs indépendants. L'apprentissage coiffe ici d'emblée chaque travailleur d'une obligation morale de réussite, ainsi que d'un statut supérieur face à la main-d'œuvre flottante. La relève est toujours possible, puisque chacun est techniquement prêt à ouvrir un atelier, et cette surqualification rapide n'est possible que parce qu'interviennent d'autres obstacles malthusiens pour empêcher une prolifération des ateliers. Il y a dans ce cas une plus forte confu-

sion entre les divisions sociale et technique du travail (ce qui n'exclut pas des régressions momentanées dans l'utilisation des compétences, notamment face à une clientèle impatiente et exigeante) : ce modèle est celui qui correspond le plus étroitement à une allocation de la main-d'œuvre sur la base de la parenté et à des stratégies professionnelles et familiales savamment calculées.

Mais, qu'elle soit à dominante intégrée ou éclatée, l'organisation du travail n'a rien de socialement harmonieux, à quelque niveau qu'on se place dans la hiérarchie de l'atelier. Reposant sur un nécessaire surplus de main-d'œuvre, elle rejette constamment hors de la production une fraction de la classe la plus pauvre et la moins qualifiée dont, comme nous l'avons dit, il est difficile de savoir ce qu'elle devient (cf. *supra*, note 32). La redéfinition quotidienne de la division du travail est le privilège du patron, dont fréquemment les apprentis considèrent qu'il n'a qu'une compétence limitée en la matière : et, en effet, l'apprentissage concret s'effectue à travers de multiples décisions qui sont destinées à maintenir l'allégeance aux aînés, mais qui sont pour les cadets, à juste titre, avant tout des injustices, les dressant de surcroît parfois les uns contre les autres. Enfin, les apprentis vivent fréquemment comme une frustration inexplicable le fait d'être dépossédés de tout contrôle sur les aspects commerciaux de l'activité artisanale et, plus prosaïquement, de travailler gratuitement. L'harmonie apparente de la division artisanale du travail bute toujours en effet sur la question de l'absence de salaire.

### *Finances et pouvoir*

A la polarisation entre les apprentis tournants et stabilisés, correspondent deux types extrêmes d'exploitation économique, selon que la rémunération est détournée ou simplement inexistante. Mais, de la façon la plus générale, dans l'artisanat, la force de travail n'est l'objet d'aucune rémunération régulière ni suffisant à en permettre la reproduction autonome : le « salaire » prend, dans le meilleur des cas, la forme d'un pourboire sur les plus-values. Les artisans évitent aussi soigneusement que possible de recourir au travail salarié, et il est même permis, d'après nos entretiens, de supposer qu'une grande part de la main-d'œuvre qu'on nomme « salariée » dans les enquêtes ne l'est qu'à moitié (35).

Pour comprendre l'aspect strictement financier de la situation qui

---

(35) La chose est cependant certainement très variable d'un milieu professionnel et d'un

est faite au travailleur non salarié, et pour comprendre du même coup pourquoi il parvient à survivre sans salaire, on doit faire un détour par l'économie politique de l'« entreprise » qui l'emploie. En salariant les ouvriers, à supposer qu'ils le puissent budgétairement, les patrons signeraient leur arrêt de mort politique, car ils contrôlent, dans le système social actuel, non seulement la production mais la distribution des richesses. L'artisan sénégalais typique est celui qui n'a officiellement jamais un sou d'avance. Vrai ou faux, peu importe ici : son revenu, quand il existe, est un revenu qui est fait pour circuler ; s'il est épargné, c'est plus ou moins en cachette face aux revendications dévoreuses de son groupe. Rarement les bénéfices sont réinvestis à des fins d'accumulation capitaliste, parfois ils le sont pour élargir simultanément le capital et la main-d'œuvre ; parfois encore la modernisation de l'outillage a simple valeur de symbole de pouvoir plus que d'efficacité productive (36) . Mais c'est principalement un profit de redistribution et de dépense.

De nombreuses discussions ont eu lieu sur le point de savoir si les rentrées monétaires étaient ou non comparables à celles d'un travailleur salarié (37). Une quantité considérable d'argent est en effet, quoiqu'invisible, en action dans les micro-entreprises, et sa répartition est même un puissant facteur de différenciation entre les unités, qu'il serait schématique de ranger toutes dans un bloc homogène. A cause d'une productivité généralement faible, le volume des produits est certes limité, et le plus souvent soumis à des rythmes

---

pays à l'autre. Dans notre échantillon, nous avons vu un commerçant devenu chaudronnier et un matelassier reconverti à la ferronnerie qui avaient dans le passé recruté des « mercenaires » — comme disait le premier — afin qu'ils leur apprennent le métier ! Dans le secteur commercial sénégalais, C. Paix, sous la rubrique « salariés non déclarés », identifie plusieurs « cas de figure » selon la stabilité de l'emploi ; mais la non-rémunération est générale (1982 : 51-54). C. de Miras remarque que les employeurs martiniquais ont une « forte prévention à l'égard de l'embauche » de salariés, « difficiles à débaucher » ensuite et représentant « beaucoup de dépenses pour peu de travail » (1984 : 77-78).

(36) Les débats sur les perspectives d'accumulation de l'artisanat ne seront pas abordés ici. On peut se reporter aux travaux de C. de Miras qui propose une très intéressante lecture transversale d'une dizaine d'études à travers cette question (1985). Nous n'évoquons ici que la mobilisation improductive de la plus-value issue de la situation particulière des ouvriers non salariés.

(37) Notamment à partir de l'étude menée en Colombie par H. Lopez Castano, où celui-ci a montré que les revenus du secteur « traditionnel » étaient supérieurs à ceux du secteur « moderne », *caeteris paribus* (1984 : 231-237). L'intérêt de telles conclusions nous semble d'une portée limitée (il s'agit surtout de montrer que le secteur non salarié ne pèse pas sur le montant des salaires dans un pays donné) : est-on en droit de séparer le revenu d'un agent de la taille de la sphère dans laquelle il le dépense ? En outre, ces interrogations semblent déboucher actuellement sur des théories dangereuses et bien accordées aux plans actuels de l'impérialisme en Afrique, qui se résument ainsi : les travailleurs du secteur traditionnel sont très solvables et pourraient parfaitement payer pour éponger un réajustement des prix agricoles. Voir à ce sujet les idées lancées par J. Charmes et d'autres auteurs, qui voient là une voie de recherche « prometteuse » (1985 : 83), et l'évaluation critique pertinente qu'en propose C. de Miras (1985 : 29).

saisonniers sévères (au Sénégal, une bonne moitié des affaires se fait dans les deux ou trois mois qui suivent la récolte). Cependant, les taux de profit sont, eux, extrêmement élevés à cause de l'utilisation sans limites d'une main-d'œuvre à peu près gratuite. Dans certaines branches peu outillées (réparations, services), le bénéfice net approche le chiffre d'affaires. Il ne semble donc pas erroné d'affirmer que les travailleurs non salariés, en créant d'importantes richesses dont il sont monétairement spoliés, fabriquent une plus-value de l'artisanat, sinon même une rente sur ce qu'on appelle le « travail nécessaire » (38).

La reproduction de leur force du travail est pour partie prise en charge par le patron et pour partie par la cellule familiale. Dans les cas de confusion de ces deux unités (l'ouvrier est parent direct avec le patron, ou bien ce dernier doit l'héberger car il vient d'un autre lieu), le travailleur est nourri et logé entièrement. Mais qu'en est-il du « salaire » proprement dit ? Dans l'atelier, l'apprenti stable peut escompter, au mieux, la nourriture de midi, une gratification au moment et en fonction de la vente et quelques cadeaux occasionnels (argent pour le cinéma, cigarettes, vêtements) (39). L'équivalent monétaire de cet ensemble est toujours, sans commune mesure, inférieur au minimum vital.

Le « salaire » dans l'atelier offre trois particularités. Il est tout d'abord *discrétionnaire* : son allocation dépend de l'appréciation du patron quant au dosage comparé de ses bénéfices et des mérites de sa main-d'œuvre. Les apprentis sont ainsi constamment en situation d'attente et de concurrence. Il s'agit de « cadeaux » et le patron donne toujours l'impression qu'on lui arrache quelque chose (ce pouvoir psychologique est bien connu des femmes mariées non indépendantes). En même temps, l'arbitraire n'est pas sans avoir une rationalité, qui limite les effets de l'avarice : le volume attribué à chacun reflète davantage sa position dans la hiérarchie que la valeur du travail fourni. Cela œuvre à renforcer l'organisation de l'atelier, ceci d'autant plus qu'on voit fréquemment les signes monétaires circuler le long de la filière hiérarchique : le patron donne

---

(38) Ces mots désignent, en termes de valeur, la partie de son temps que le travailleur occupe à gagner de quoi l'entretenir. Le reste, c'est le surtravail, qui donne la plus-value. Dans son ouvrage sur le secteur des métiers de France, C. Jaeger estime qu'il ne saurait y avoir de plus-value artisanale, car la productivité est trop faible (1982 : 284-285), mais ce point de vue nous paraît procéder d'une double confusion, entre profits et taux de profits d'une part, et d'autre part entre la création et la destination des profits.

(39) S'ajoutent à ce « salaire » les menues rapines auxquelles il peut se livrer et, pourvu qu'il ait la matière première et que la production soit calme, le droit reconnu à travailler pour son compte. Ce n'est pas rien, en termes de rapport, mais cela est conçu pour rester irrégulier et occasionnel : une des fonctions de ces « perruques » est de maintenir la subordination.

l'argent à son bras droit, qui le répartit (après s'être servi) entre ses protégés directs et ainsi de suite, selon les règles d'un intéressement socialement préétabli. Deuxièmement, il est *instantané* : directement soumis aux rythmes de la production, il ne saurait prendre place les jours de marasme ni même, s'il s'agit d'argent, anticiper sur les résultats de la vente. Il y a là aussi un facteur qui fait de l'ouvrier un mendiant, et qui crée parfois dans l'atelier un climat vindicatif. Le patron est toujours soumis à la tentation d'user du décalage entre la production et la vente pour « oublier » de faire des versements à ses travailleurs qui, de leur côté, le surveillent et en parlent entre eux. Quant au repas de midi, il est prévu pour permettre aux travailleurs de se reconstituer : sa consommation est toujours remise en question les jours sans travail ou pour ceux qui ne participent pas activement à la production. Les exigences de la politesse sénégalaise sont telles cependant que le patron peut se trouver piégé, et avoir plus de bouches à nourrir qu'il ne l'estimait nécessaire. Enfin, précisément, le pseudo-salaire tend le plus volontiers à prendre une forme *non monétaire*. Cela obéit à une double fonction : il doit, quant à son volume, retenir l'ouvrier de désertier ou de saboter la production, mais il doit, quant à sa nature, empêcher qu'il puisse accéder à l'indépendance financière. Officiellement, il n'a besoin de rien puisque famille et employeur s'occupent conjointement de le nourrir : le caractère matériel du cadeau est le meilleur moyen de lui rappeler cette réalité. La distribution des quelques liquidités est faite de manière parcimonieuse et, surtout, étalée, avec la certitude qu'elles seront aussitôt dépensées et qu'elles ne serviront pas à constituer un capital en vue d'une installation.

### *La reproduction*

L'ensemble de ce dispositif paternaliste n'est pas propre à l'artisanat sénégalais ni même à la micro-entreprise africaine puisqu'on le rencontre partout dans l'économie domestique. Il reste à connaître le mécanisme de reproduction de la force de travail hors salaire. On entend souvent dire, à propos des fabrications du tiers-monde : « Ce n'est pas étonnant que ce soit si bon marché — ou si élaboré — puisqu'ils ne payent pas leur main-d'œuvre ». Certes, mais d'où vient ce qui remplace le fonds de salaire ? Deux opinions s'expriment à ce sujet : l'argent nécessaire vient du monde rural (40) ; ou

---

(40) Les transferts de valeurs du monde rural posent des problèmes empiriques et théori-

bien l'entretien est reporté sur la famille. Certes, mais d'où vient ce qui entretient la famille, du moins dans des espaces économiques où, peu ou prou, toutes les unités domestiques sont impliquées dans le non-salariat ?

Presque universellement, codifié ou non, l'apprentissage est une forme sous-payée de mise au travail. Il est même parfois payant, surtout dans les pays ou dans les branches où la formation est, de façon effective, réglée par un statut : à la limite, « pour le maître, le revenu qu'il tire des droits d'apprentissage peut alors devenir aussi important que le travail à bon marché » (41). Quoi qu'il en soit, dans tous les cas, l'apprenti est considéré comme l'objet d'un investissement dont les bénéfices sont différés au jour où sa qualification lui permettra de participer à son tour aux dépenses du groupe. Mais, étant donné que le plus souvent l'exploitation économique l'emporte sur la formation, et que les proportions de rejets du système sont considérables, le consentement des familles à un tel marché de dupes resterait dans bien des cas mystérieux. C'est précisément le cas, fréquent au Sénégal, où la cellule familiale et l'unité économique sont identiques qui fournit un premier élément de réponse. Alors, la chose semble aller de soi : le chef de famille met son fils au travail dans son atelier et, comme père, il le nourrit. Il n'y a pas alors, comme on l'a justement remarqué, d'« externalisation du coût de reproduction de la force de travail » (42). De cet exemple le plus simple, nous déduisons que si le travailleur dépend d'une maisonnée distincte de celle qui dirige l'atelier, il ne peut s'agir que d'un système de péréquations qui s'équilibrent à l'échelle de la cité : hommes, biens et faveurs de tous ordres circulent entre les unités de sorte que la reproduction de chacun est assurée (43). Il faut ici, quant à l'apprentissage, distinguer entre les contreparties immédiates et les avantages de longue durée. En plaçant son enfant dans un atelier,

---

ques qui dépassent l'objet de ce chapitre. Les mouvements dans l'autre sens, également mal connus, existent. La ville africaine où nous avons fait des recherches n'obéit pas, dans ses rapports avec le monde rural, au modèle des *homelands* sud-africains, quoique les apports saisonniers en bras venus de la brousse y soient importants. Nous écartons ici cette question, faisant l'hypothèse d'une essentielle autonomie des espaces urbains dans le domaine de la reproduction. Pour un point de vue contraire, voir celui exposé par C. Meillassoux qui estime que le « secteur micro-capitaliste » joue le rôle « d'intermédiaire, de canal par lesquels est transférée la valeur, depuis le secteur domestique jusqu'au secteur capitaliste », opérant ainsi une distinction entre les « investisseurs » en ouvriers non salariés (les parents) et les « employeurs », qui exploitent presque gratuitement « les travailleurs formés dans le secteur domestique » (1981 : 47). A l'opposé, C. de Miras pense que ce secteur micro-capitaliste (« de subsistance » selon ses termes) est lui-même un « vaste secteur de simple reproduction » (1982 : 186).

(41) Cette observation est faite par K. King (1977 : 50) à propos du Kenya.

(42) C. de Miras (1978 : 8) a été le premier à avancer cet argument d'un grand poids.

(43) C. Paix observe que dans le petit commerce sénégalais, la forme d'emploi non sala-

la famille fait quelques économies, notamment sur les frais d'entretien et de scolarité, sans compter qu'elle le met à l'abri des tentations de la rue ; à terme, elle mise également sur une efficacité de la formation. Cependant, le calcul social ne se situe pas uniquement au niveau du cadet, mais au niveau plus vaste du système d'alliances, de rapports de clientèle et d'échanges qui se met en place entre les groupes. C'est à cela que sert la plus-value artisanale, qui est mobilisée pour pourvoir indirectement à la reproduction en suivant les nombreux canaux des obligations réciproques.

Au cœur de cette reproduction sociale se trouve naturellement l'organisation des mariages qui, chez les forgerons sénégalais de façon sans doute trop exemplaire, ne doit rien au hasard. Autour des contrats matrimoniaux se tisse un réseau qui fait intervenir de manière concomitante la circulation des hommes et des richesses et les ententes professionnelles : en particulier, les lignages de petits producteurs cherchent toujours à avoir un pied dans la fonction publique et un autre dans le commerce. L'exemple le plus élémentaire est fourni par un rapprochement ordinaire : un artisan marie sa sœur à un fonctionnaire ; ce faisant, sa maisonnée perd sa puissance de travail domestique et les bénéfices de ses petits commerces annexes ; en revanche, il peut espérer obtenir des marchés nouveaux ou quelques faveurs d'un ministère, et, à plus long terme, son statut d'oncle maternel lui permettra probablement de récupérer une partie de ses enfants dans son atelier. C'est, bien entendu, dans la pratique, infiniment plus complexe puisque cela fait intervenir tous les groupes et une grande variété de prestations, monétaires ou autres. De plus, cette organisation comporte des aspects dynamiques, éventuellement générateurs d'antagonismes : par exemple, la descendance est en permanence l'objet de convoitises que les règles de la parenté ne suffisent pas toujours à ordonner. Plus généralement, la reproduction est l'occasion d'une constante redéfinition des positions respectives des groupes, selon les degrés inégaux d'agressivité et de succès de leurs stratégies matrimoniales et professionnelles. Ce que nous retons seulement ici est que, conçue pour empêcher l'émergence de tendances individualistes, elle implique la négation de l'autonomie budgétaire des travailleurs. Tel est à notre avis, plus que le niveau

---

riée est « très souvent un moyen de redistribution monétaire entre secteurs et formes de production (...) ou de déguisement du chômage » ; elle ajoute, à propos de cette main-d'œuvre, qu'« en renforçant les liens de dépendance familiale ou autres, elle ne fait par ailleurs qu'accroître les cloisonnements sociaux et la mobilisation de la main-d'œuvre dans des cadres sociaux très contraignants » (1982 : 55). Et nous souscrivons entièrement à l'hypothèse de B. Lautier selon laquelle « la persistance de la famille élargie n'est pas seulement une rémanence de la période précédant l'exode rural, mais un produit actif et nécessaire de la structure d'emploi » (1983 : 14).

des revenus globaux (d'ailleurs fort variable), le secret politique du non salaire.

Ainsi, presque entièrement socialisé (y compris évidemment dans sa partie de sécurité sociale), le « salaire » circule hors de son bénéficiaire et fait l'objet d'une confiscation. Les circuits de la plus-value confirment le pouvoir patriarcal. Pour la majorité des apprentis, la redistribution porte sur la prise en charge minimale de leur reproduction. Pour ceux que l'avenir destine à se fixer, le jour venu, les bénéfices accumulés feront surface sous la forme d'une dot pour se marier ou d'un apport de capital pour ouvrir boutique. La décision vient de la famille mais, en raison de la force des liens qui viennent d'être évoqués, la connivence (tacite ou non) avec l'employeur peut aller très loin. Ainsi, avons-nous vu un jeune ouvrier qui, soucieux de s'installer rapidement, faisait des heures de nuit dans une usine, pour se voir réclamer au bout du compte le salaire par sa famille ; ou bien un autre, déjà marié (44) et bien meilleur soudeur que son patron, dont un accord explicite entre ce dernier et son frère aîné prolongeait éternellement l'apprentissage. Encore une fois, les poussées d'affranchissement dans le secteur non salarié ne sont pas rares, mais elles ne sont guère contagieuses, hors de tout système alternatif de reproduction. Peut-être est-ce là qu'achoppent principalement les tentatives menées du dehors pour organiser l'artisanat selon des normes plus conformes à l'esprit occidental ?

### Les à-côtés du salariat : l'État juge et partie

Notre description du système non salarial propose d'introduire la réflexion politique dans le champ de l'analyse socio-économique. Les études anthropologiques que nous avons citées évoquent toutes la question du contrôle de la distribution des richesses : c'est le micro-politique, mais il peut aller très haut dans la sphère du pouvoir, comme en témoigne l'influence énorme que peuvent avoir certains hommes d'affaires africains qui tirent le principal de leurs

---

(44) L'articulation chronologique entre le mariage et l'installation professionnelle reflète l'efficacité variable du système de dépendance : un ouvrier qui veut s'installer, et pour cela constituer un capital, cherche à retarder le moment de son mariage ; à l'opposé, un chef de maisonnée qui veut maintenir son cadet sous sa coupe cherchera à le marier au plus vite, certain de l'engager ainsi dans une série de contraintes financières peu favorables à une émancipation rapide : « Je vous aide, toi et ta femme ; que voulez-vous de plus ? », dira alors le premier au second.

richesses du secteur non salarié (rural ou urbain). Quant à l'État proprement dit, il n'est pas non plus absent dans la littérature. Selon les options de chacun, son rôle se résume dans l'interrogation suivante : que peuvent faire les institutions compétentes devant les activités non officielles, et en particulier devant celles qui s'exercent hors du salariat moderne ? Soutenir, réprimer ou simplement laisser faire : on n'en finirait pas de citer les arguments et les réponses. Il n'est guère possible d'échapper à ce type de problématique, ne serait-ce que parce que les études sur le terrain passent souvent, sinon par une demande explicite, du moins par un consentement des autorités nationales, sans parler du climat interventionniste qui règne sur les recherches de développement, lesquelles n'ont jamais pu s'accommoder du constat — pourtant universellement avéré — de leur radicale inefficience devant l'Histoire.

L'enjeu volontariste ainsi déterminé, la théorie a tout naturellement tendance à se fixer sur l'idée d'une confrontation où se font face l'État d'un côté et les « marginaux » de l'autre. Un tel rapport de forces existe en effet, et nous avons vu qu'il se traduisait par une constante oscillation entre le libéralisme et la répression. Mais il ne résume pas tout. L'axiome de l'État qui jouerait un rôle face au non-salariat repose sur une simplification. Car, si les pouvoirs publics constituent une identité politique dotée d'une autorité monolithique (ou censée l'être), ils sont représentés en même temps par une addition de fonctionnaires, plus ou moins bien payés et plus ou moins gratifiés moralement par les tâches qui leur incombent, ayant chacun des intérêts particuliers ; et notamment, un salaire et une famille. Nous avons tenté de montrer ailleurs (1985b et 1986 : 32-33) que l'État était, en tant que lieu d'accumulation des richesses, le site d'une concurrence désordonnée entre les agents qu'il emploie, et qu'une telle contradiction était à l'origine de son ambivalence face aux pratiques non officielles dans lesquelles, peu ou prou, ses propres salariés sont amenés à tremper. Il s'agit là d'un mécanisme d'autant plus ordinaire — malgré la diversité des trafics concrets d'un pays à l'autre — que le salaire moyen, en Afrique, n'est pour ainsi dire jamais calculé de façon à assurer la reproduction physique de l'intéressé et de ses dépendants. Tout aussi général, y compris dans les pays à économie dite « libérale », est le sur-emploi dans l'administration et les organismes nationaux, pour une productivité souvent dérisoire. Mais ce n'est pas qu'une gabegie, comme le pensent les prosélytes de la gestion à l'occidentale : c'est un système de sécurité sociale qui a, en dépit (et à cause) de ses aberrations comptables, une profonde cohérence. Ce qui fait courir la dactylo sans machine, le policier contraint de vivre du produit

des « arrangements » passés avec les contrevenants ou le planton de ministère, c'est, moins que leur salaire ou l'intérêt de leur travail, la perspective de se maintenir là où il y a toujours quelque chose à glaner : le secteur public. Comme salariés, les agents de l'État n'échappent donc pas à la règle d'imbrication avec le secteur non salarié ni aux mécanismes politiques de dépense évoqués plus haut. La sollicitation redistributive dont ils sont l'objet de la part de leur entourage est généralement forte et vaste, à cause du statut que leur confèrent un poste et un traitement régulier. Le groupe social dans lequel ils se sentent des obligations tend ainsi toujours à entraîner des frais supérieurs à leurs rémunérations. Comme chez certains chefs religieux sénégalais riches en pouvoir, mais aussi en femmes qu'ils n'ont pas su ni voulu refuser, la fonction publique africaine regorge, d'un bout à l'autre de la hiérarchie, de fonctionnaires qui ont des devoirs dont l'accomplissement garantit la position sociale : parents à nourrir venus de la brousse, amis demandant une faveur, enfants à éduquer et apparence de train de vie symbolisant la réussite de tout cela.

Nous sommes donc constamment, dans la fonction publique, en situation de déficit budgétaire... des agents. C'est le secteur non salarié qui fournit l'appoint, et même souvent le principal des revenus manquants. Les activités parallèles des fonctionnaires, communément appelées « travail au noir », concernent tous les secteurs d'activités, tant productifs que commerciaux et même bancaires : la fonction publique est totalement enracinée (et ceci dans tous les régimes, quoiqu'à des degrés divers) dans le secteur non salarié. Et c'est précisément là que la notion de « secteur » perd tout sens analytique dans notre réflexion : non seulement parce que la fonctionnarisation des individus y devient la meilleure condition de leur accès aux activités non salariées, mais aussi parce que l'État y apparaît comme le lieu par excellence où peuvent se constituer des réseaux de clientèle à partir des « principes de prédation et de redistribution » (45). L'État est un moyen et un enjeu à la fois, c'est, avant d'être, comme le veut la tradition marxiste orthodoxe, l'instrument d'une classe, le point de rencontre des groupes pour le partage des pouvoirs et des richesses. Un rapide examen de deux situations extrêmes nous a appris récemment la diversité, et surtout l'étonnante imbrication des modes d'appropriation et de mise en circulation des avoirs qui transitent par les caisses de l'État et de ses ramifications (1986 :

---

(45) Cette formulation est empruntée à J.-L. Amselle (1985 : 253), qui a présenté les rapports entre la *nomenklatura* et la classe des commerçants au Mali comme une alternance de « symbiose » et d'éviction.

39-40). L'origine en est variée et bien répertoriée : le prélèvement sur la paysannerie, les plus-values industrielles et les rentes minières, ce à quoi s'ajoutent, dans les économies de transfert, les subventions accordées par les diverses nations impérialistes pour maintenir les équilibres planétaires, sous forme d'aide alimentaire, d'avances de trésorerie, de reports de crédits et de charités en tous genres.

Cependant, quelles que soient les sources du numéraire, celui-ci a vocation à circuler, et c'est là que nous retrouvons (mais l'avions-nous quitté ?) notre modèle non salarial, fondé conjointement sur la faveur, la réciprocité et la hiérarchie. Au centre du dispositif de fusion entre l'État et le secteur non salarié, se trouvent la corruption (46), les services mutuels à base de complémentarité, les marchés protégés et les raretés provoquées, les détournements des équipements et des fabrications, et enfin une privatisation tendancielle permanente de la chose collective. Sans tout ou partie de ces éléments d'interaction, il est vain pour le commerçant, l'artisan et le fonctionnaire d'espérer contrecarrer longtemps la précarité de leurs situations respectives. Ce que les uns appelleront les rapports sociaux « précapitalistes », tandis que d'autres préféreront parler d'archaïsme, voilà qui nous paraît au contraire représenter une des substances constitutives de l'État africain moderne. Ce dernier s'offre aux regards avant tout comme le canal suivi par les surplus avant que ceux-ci parviennent aux groupes bénéficiaires, alimentant et consolidant ainsi les fortunes tant politiques qu'économiques au sein du secteur non salarié, qui consacre à son tour une partie importante des richesses ainsi contrôlées à asseoir et développer ses positions au cœur de l'État. L'analyse que nous proposons ici peut tout aussi bien s'appliquer — faut-il le préciser ? — aux éventuelles connexions du secteur non salarié avec le secteur salarié privé d'une part, et avec différentes sortes de regroupements paraétatiques de type *maffioso* ou religieux d'autre part.

Toutefois, la solidité apparente (et la pérennité empiriquement constatée) de ce type d'imbrication ne doit pas masquer son caractère conflictuel, tant du point de vue de sa cohésion interne que face aux velléités de planification de l'extérieur. En premier lieu, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne dans les opérations de transaction ainsi définies à grands traits : la logique de

---

(46) Pour une approche de la corruption comme facteur de production, voir l'article d'El. W. Kameir et I. Kursany (1985) et, sur un plan plus global, on se reportera à l'ouvrage collectif édité par E. Archambault et X. Greffe (1984) et à ses bibliographies. Il convient de remarquer que ce mode de redistribution trouve en général sa pleine expansion dans les situations de crise, de guerre ou de pénurie. Comme le dit B. Lautier, « les codifications étatiques résistent dans l'ensemble moins bien à la crise que les codifications non écrites fondées sur d'autres rapports que les rapports aux institutions » (1986 : 119).

l'accumulation ne peut être que celle du petit nombre, tout en étant absolument nécessaire à la reproduction de ceux, les plus nombreux, qui sont ses obligés. Il y a donc là quelque chose d'intrinsèquement peu stable, car le caractère légalement peu codifié des règles du jeu autorise une remise en cause permanente des positions respectives des individus et des groupes, en même temps qu'une surconcurrency dans la lutte pour passer d'une simple stratégie de survie à une stratégie d'enrichissement. Dans ce contexte, non seulement par exemple commerçants et fonctionnaires sont parfois amenés à se mener des batailles plus ou moins larvées, mais aussi entre eux les réseaux clientélistes et, au sein d'une même sphère d'influence, les lignées, sinon les individus ayant prétention à l'hégémonie dans chacune d'elles. Tout ce que nous avons dit sur les stratifications socialement et, surtout, politiquement discriminantes du modèle non salarial nous semble, pour l'essentiel, susceptible d'être appliqué à toute la société. En deuxième lieu, face à cela, l'État, comme puissance publique, est confronté au conglomérat qui le compose. S'il le voulait, il ne pourrait pas s'opposer radicalement à l'irruption permanente de ses agents dans le marché des compléments de salaire, ayant quant à lui défini en général au plus juste (au mieux sur la base d'une famille restreinte) le montant des traitements qu'il leur verse. Toutefois, les sursauts autoritaires existent et s'organisent, dans leur fréquence et dans leurs cibles, autour de plusieurs nécessités : réasseoir son prestige en combattant les abus de situation les plus criants, trancher entre les intérêts contradictoires que la présence des fonctionnaires dans le secteur non salarié ne peut manquer d'opposer, répondre enfin aux injonctions du F.M.I., qui a fait de la normalisation en la matière un de ses chevaux de bataille les plus symptomatiques de son ignorance profonde des systèmes sociaux africains.

*Paris, 24 juin 1986*